

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 juin 2018 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire, Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, adjoints, François DURVILLE, Sophie CHAUSSAT, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, Dominique PRIN, Sébastien BERT, Philippe JUPPET

Conseillers absents excusés : Aurélie FOREST pouvoir à François DURVILLE, François LAMBERT pouvoir à Sophie CHAUSSAT, Jean-Paul CHAILLET pouvoir à Jean-Louis MEULIEN, Patricia ROCHEY pouvoir à Martine PERRAT, Dominique PICODOT

Secrétaire de séance : Sophie CHAUSSAT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 26 mars 2018.

ADHESION A LA CONVENTION PARTICIPATION PREVOYANCE DU CDG 71

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDS en date du 7 juillet 2017 portant le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire et Intériale / Gras Savoye signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu l'avis du Comité technique en date du 7 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et de perte de retraite (niveau de garantie et d'assiette au choix de l'agent),

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG pour son caractère solidaire et responsable.

Article 2 : de fixer le niveau de participation à 5 € par mois et par agent

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation CDG/intériale-Gras Savoye à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer la convention et tout acte en découlant.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de remboursement de frais entre la commune et la communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de remboursement à opérer par la Communauté de Communes à la commune de Saint-Cyr, dans le cadre de l'élaboration du PLUi porté par la Communauté de Communes.

Le montant annuel des frais de remboursement est déterminé d'un commun accord avec la commune. Pour l'année 2018, le montant des frais de remboursement versé par la Communauté de Communes à la commune de Saint-Cyr, est fixé à 7 103, 43 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe que 3 entreprises ont répondues à l'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement de l'Effourey, pour une estimation de travaux à 115 000 € HT.

-	GROSNE ENTREPRISE	129 706, 50 € HT
-	PASCAL GUINOT TP	112 522, 10 € HT
-	PELICHET TP	98 506, 00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché public avec l'entreprise PELICHET TP pour un montant de 98 506 € HT.

Le Maire explique qu'une première réunion de chantier aura lieu prochainement afin de planifier les travaux qui devraient commencer début juillet.

CONVENTION AVEC LE CDG71 POUR MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de la loi de modernisation de la justice, promulguée en novembre 2016, le Centre de Gestion de Saône et Loire a choisi d'être candidat et a été retenu pour expérimenter la «Médiation Préalable Obligatoire » (MPO).

Il est proposé aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à ce dispositif qui met à disposition un médiateur en cas de conflits entre la collectivité et des agents. Ce dispositif est compris dans la cotisation versée au Centre de Gestion.

Au vu de la présentation de ce dispositif, le Conseil Municipal décide de conventionner avec le Centre de Gestion et autorise le Maire à signer cette convention.

AUTORISATION A RECEVOIR DES DON

Le Maire indique que la trésorerie de Sennecey demande une autorisation du Conseil Municipal afin de pouvoir recevoir des dons au budget principal et au budget CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à recevoir des dons à hauteur de 500€.

ADMISSION EN VALEURS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier explicatif de M. le Trésorier de Sennecey le Grand concernant l'admission en non valeurs de redevances d'assainissement d'un montant de 131, 47 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

PRISE EN CHARGE DU COUT DU MANEGE DE LA FETE PATRONALE

Le Maire informe l'assemblée que suite à la venue d'un manège à la fête patronale organisée par le Comité des Fêtes, le coût de cette participation s'élève à 70 €.

Il propose de rembourser cette somme au Comité des Fêtes sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser une subvention au Comité des Fêtes de Saint-Cyr d'un montant de 70 €.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Vu la délibération du conseil syndical du SIVOM Saône et Grison en date du 29 mai 2018 approuvant la modification de ses statuts,

Vu le projet de statuts du SIVOM Saône et Grison, pour l'ajout de l'article « la contribution des communes sera appelée en fonction des dépenses du syndicat et pourra être appelée partiellement si les besoins le permettent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIVOM Saône et Grison.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire informe le Conseil municipal que le dossier de demande de subvention dans le cadre du programme LEADER est enfin prêt et qu'il convient de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le projet de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques de la salle polyvalente.
- Sollicite une subvention de l'Union Européenne auprès du Syndicat mixte du Chalonnais et de son Groupe d'Action Locale, dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 « S'engager collectivement dans la transition énergétique et valoriser les ressources du Chalonnais en les préservant ».
- Autorise l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant.
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements sollicités	Montant en €
UE-LEADER	71 282, 01 €
Etat DETR	25 070 €
Conseil Départemental	6 268 €
TOTAL SUBVENTIONS	102 620, 01 €
AUTOFINANCEMENT	43 980, 01 €
TOTAL	146 600, 02 €

- Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires, à prendre toutes décisions et à signer tout document dans ce cadre, dans la limite des crédits inscrits au budget.

SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC : PRISES GUIRLANDES

Le Conseil prend connaissance du programme de travaux concernant l'installation de deux prises pour les guirlandes et d'un projecteur directionnel pour notre panneau SAINT-CYR.

Le Maire fait part au Conseil du coût estimatif de ce programme qui s'élève à 205 €.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Emet un avis favorable à ce projet pour un montant de 205 €.

ACCOMPAGNEMENT RGPD

Le Maire informe l'assemblée que les collectivités territoriales ont l'obligation d'être en conformité avec le Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) à compter du 25 mai 2018.

Il ajoute que la première disposition à prendre pour nous engager dans le processus de mise en conformité sera de désigner un DPO pour notre structure.

Afin de nous accompagner et simplifier la mise en œuvre de cette démarche le Centre de Gestion 71 nous propose un service de mutualisation et de nommer un référent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer au service de mutualisation proposé par le Centre de Gestion 71.

DEFENSE INCENDIE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne a délibéré afin de réaliser un groupement de commande pour l'étude Défense Extérieure Contre l'Incendie et demande l'autorisation de signer une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande pour l'Etude Défense Extérieure Contre l'Incendie avec la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

SYNDICAT DE L'EAU

Les travaux de renouvellement de canalisation du chemin de Chassemoulin ont commencé le 28 mai dernier et devraient être terminés au plus tard la première semaine de juillet.

FIBRE OPTIQUE

Le Maire explique que les travaux concernant l'installation de la fibre optique vont débuter par la pose des tuyaux à compter du 18 juin 2018, depuis Sennecey le Grand jusqu'à l'entrée du hameau de Nully. L'armoire de distribution fibrée de Saint-Cyr sera posée à proximité de la Mairie.

La séance est levée à 20 h 45.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 14 juin 2018

Le Maire
Christian PROTET